



AVIS DE COURSE

COUPE des DAMES 2020 (21^è édition)
Régate "Femmes à la Barre" - Trophée Hugette Buffet
Soling et autres quillards voile légère
20 septembre 2020
grade 5 C

Lieu : La Seine : Plan d'eau de MEULAN (Yvelines)
Autorité Organisatrice : CERCLE DE LA VOILE DE PARIS,
sous l'égide de la Commission Féminine de la FFVoile.
Tél. : 01 34 74 04 80 – Adresse mail contact@cercledevoiledeparis.fr

PRÉAMBULE

Les prescriptions de la FFVoile – Commission régionale d'arbitrage de l'Ile de France s'appliquent.
En participant à cette épreuve, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, chaque concurrent :

- s'engage à respecter :
- les mesures barrières et la distanciation physique, et en complément, à porter un masque lorsque la distance minimale d'un mètre ne peut pas être respectée,
- toutes les dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, la FFVoile et l'autorité organisatrice ;
- est conscient :
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur un voilier en équipage ou dans toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par la COVID-19, - que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physique de l'ensemble des pratiquants ;
- accepte que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au COVID-19.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « PRESCRIPTIONS FEDERALES », si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à :
 - 3.1 - tous les bateaux de l'**Inter-série Voile légère dont le barreur est obligatoirement une femme (l'équipage peut être entièrement féminin ou mixte).**
 - les bateaux courent en inter série quillards voile légère.
- 3.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire, au plus tard le jeudi 17 septembre 2020 :
 - en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à Marie Thérèse Jourdas, regates@cercledevoiledeparis.fr,
 - ou en cliquant sur le lien internet suivant :
https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSctRpZYRhPGn2aJ6ZckffNJ3wPDACyUdbZz_3k98NiOJ_njpp/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0&usp=mail_form_link

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur **licence Club FFVoile mention « compétition »** valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence ClubFFV mention « adhésion » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition daté de moins d'1 an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de mesure du bateau.

4. **DROITS A PAYER** : néant

5. **PROGRAMME**

5.1 Confirmation d'inscription : dimanche 20 septembre 2020 de 9h30 à 10h30.

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
20/09/2020	11h	INQ

5.4 Courses à suivre.

6. **INSTRUCTIONS DE COURSE**

L'Annexe aux Instructions de course sera :

- *disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées selon la Prescription Fédérale.*

7. **LES PARCOURS** : Les parcours seront de type construit.

8. **SYSTEME DE PENALITE**

Pour les équipages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. **CLASSEMENT**

9.1 **1** courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de **4** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand **4** à **7** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand **8** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

9.3 Le système de classement est le suivant : *Points a Minima de l'annexe A*

10. **COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

12. **DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. **COMPOSITION DU CORPS ARBITRAL :**

Président du Comité de Course :

Marie Thérèse JOURDAS

14. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de la voile de Paris à l'attention du Commissaire Julien MARECHET, 30 rue Albert Glandaz 78130 Les Mureaux ☎: 01 34 74 04 80 ✉ commissaire@cercladelavoiledeparis.fr

Pour les courses : regates@cercladelavoiledeparis.fr